

LE LOGEMENT ? PARLONS-EN !

CARREFOUR HYPER 1 JUILLET 2019



9h30	ACCUEIL DES PARTICIPANTS
09h45	- Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 Avril 2019.
10H00	- Bilan des Prêts et Services hypers arrêté au 31/05/2019 - Bilan des Prêts et Services retour du Comité National Groupe
10H45	- Retour du comité national Groupe (Ange Ciappara)
11H15	- Actualité « Action Logement » : - Point sur les produits et services « Action Logement » et les évolutions
12H00	- Point sur l'organisation des formations « Action Logement » au 31/05/2019.
12H15	- Calendrier des prochaines commissions « logement » pour 2019. - Calendrier des prochaines formations « élus » pour 2019
12H30	- Questions diverses.
12H45	FIN DE LA REUNION

PROCES VERBAL DU 8 AVRIL

- **Procès-verbal de la commission logement**

- **Lundi 8 avril 2019.**

-

-

-

- **Présents :**

- Ange CIAPPARA (Direction des Relations Sociales)

- Sarah CAILLEAUX (ACTION LOGEMENT)

-

- - Laurent RECH - Nîmes Sud

- - Ahmed BRAHMI - Vaux en Vélín

- - Djemel SMAILI - Toulon Grand Var

- - Sylvie DUBOIS – La Chapelle saint Luc

-

-

- **Absents Excusés :**

- - Hatice ERGEZER - Wasquehal

- - Nicole MEUNIER – Lyon Part Dieu

- - Patrice RICBOURG - Aulnay sous bois

- - Marie DE CARVALHO - Saran

- - Fabrice LARDEAU – Riom

-

-

-

- La réunion débute à 09h30.

SUITE

- **1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2018**

- Le procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

-

- Nota : les membres de la commission demandent qu'action logement rediffusent la liste des référents Action Logement par Hyper.

-

- L'ensemble des présentations sont en annexe.

-

- **2- Bilan des Prêts et Services pour l'année 2018 (arrêté au 31/12/2018)**

- 1862 actions de services aux salariés au 31 décembre 2018.

- Louer 1432

- Prêt en accession 162

- Prêt travaux 33

- Bouger 60

- Surmonter des difficultés 175

- 1862 actions locatives ont été réalisées pour un budget de 8 384 991 euros.

-

-
- Dans le cadre des subventions versées par Action Logement, il est convenu de faire une information sur les dispositions d'accompagnement « Action Logement » concernant les contrats de professionnalisation.



- **3- Actualité législative**

- **Point sur le Plan d'investissement Volontaire**

- Une présentation du Plan d'Investissement Volontaire est faite par Sarah CAILLEUX.



- Suite à la demande des partenaires sociaux, un emprunt de 9 milliards a été contracté par Action Logement pour :

- L'amélioration des performances énergétiques des logements,
- La rénovation des logements sociaux,
- Une aide aux salariés pour se rapprocher de leur lieu de travail,
- Le financement des travaux d'adaptation des logements au vieillissement de leurs occupants, à la transformation de bureaux en logements,
- La production de logements sociaux intermédiaires,
- La lutte contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées.

SUITE

- **4- Actualité « Action Logement »**
- **Point sur les Produits et Services « Action Logement »**
- **Louer** : le logement social et intermédiaire, les résidences temporaires, la colocation, l'avance Loca Pass, les aides à la location (Visale), E-logis.
- **Acheter** : conseil à l'accession, prêt à l'accession.
- **Faire des travaux** : prêt travaux dans le cadre de la résidence principale, prêt agrandissement.
- **Bouger** : aide mobili jeune, aide mobili pass.
- **Surmonter des difficultés** : prêt relais mobilité, Cil-Pass Assistance.
-
- **5- Calendrier des prochaines :**
- **commissions « Action Logement » pour 2019**
- 24 juin 2019 ou 1^{er} Juillet 2019
- 7 ou 14 octobre 2019
- 2 ou 9 décembre 2019

SUITE

- **formations « élus » pour 2019**

- Les prochaines sessions de formation « Action Logement » auront lieu suivant le découpage ci-après :

- Huit territoires ont été définis :

- Bassin Sud Est : Rhône – 12 magasins le 15 mai 2019

- Bassin Sud Est : Alpes – 11 magasins le 20 mai 2019

- Bassin Sud Est : PACA et Languedoc Roussillon – 15 et 17 magasins le 29 et 30 avril 2019.

-

- Bassin Ile de France : IDF Ouest et IDF Est – 23 magasins le 11 juin 2019

- Bassin Ile de France : IDF Sud – IDF Centre – 24 magasins le 18 juin 2019

-

- Les prochaines régions à déployer : la région bordelaise, la région centre, la région bretagne, la région bourgogne, la région nord pas de calais et nord champagne.

- En 2019, on prévoit d'organiser 8 formations « Action Logement ».

-

- Une formation aux responsables RH est en cours de réalisation afin de les sensibiliser et de les professionnaliser pour répondre au mieux aux besoins de nos collaborateurs.

SUITE

- **6- Questions diverses**



- Les membres de la commission demandent à ce que les magasins fassent un Bilan de Services.

- Une réflexion sur un document normé est en cours.



- **Fin de réunion à 12h00.**

LE GROUPE ACTION LOGEMENT EN QUELQUES MOTS...



NOTRE VOCATION

FACILITER L'ACCES AU LOGEMENT POUR FAVORISER L'EMPLOI LE MOTEUR D'UNE DYNAMIQUE POSITIVE

Faciliter l'accès au logement des salariés

Notre rôle est d'accompagner les salariés partout en France dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, quels que soient leurs ambitions, leurs projets et leur budget (aides financières, services, attributions de logements).



Contribuer à la performance des entreprises

Grâce à nos solutions logement, nous accompagnons les politiques sociales des entreprises pour leur permettre d'attirer les compétences dont elles ont besoin, de faciliter l'intégration et de fidéliser les salariés.



Participer à la dynamique économique locale

Nous soutenons l'emploi localement et l'attractivité des territoires en répondant aux besoins spécifiques des entreprises et des salariés dans chaque bassin d'emploi.



— NOS MISSIONS



Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, notamment dans les zones tendues en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale.



Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle en proposant des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi, des bénéficiaires.

Action Logement est le seul acteur en France à proposer un dispositif global répondant à la problématique du lien emploi-logement

VOUS ACCOMPAGNER TOUJOURS PLUS ET MIEUX

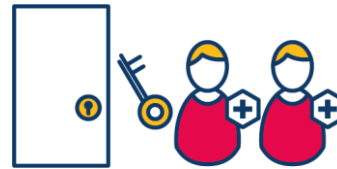


Action Logement a signé avec l'État, le 16 janvier 2018, une nouvelle convention de partenariat, qui recentre son action autour de priorités fortes, toujours guidé par la volonté d'être à vos côtés pour vous apporter conseils et expertises et répondre au plus près des besoins de vos salariés.

DES PRIORITÉS RÉAFFIRMÉES ET DE NOUVELLES ACTIONS CONCRÈTES POUR VOUS ET POUR VOS SALARIÉS



Accélérer nos investissements dans la production d'une offre locative sociale adaptée à vos bassins d'emploi



Permettre à un plus grand nombre de vos salariés de devenir propriétaire en favorisant les projets d'accession et d'accession sociale



Soutenir vos salariés propriétaires occupants et bailleurs dans la rénovation énergétique de leurs logements

VOUS ACCOMPAGNER TOUJOURS PLUS ET MIEUX



Co-financer, avec l'Etat, 40 000 logements dédiés aux jeunes sur les cinq prochaines années pour faciliter leur intégration au sein de votre entreprise et fluidifier leurs parcours professionnel



Poursuivre notre engagement pour l'accès ou le maintien dans leur logement de vos salariés fragilisés par une situation personnelle ou professionnelle



Investir dans la qualité de vie des quartiers et participer à la revitalisation des centres des villes moyennes pour améliorer l'attractivité de ces territoires et permettre à vos salariés actuels ou futurs de se loger à proximité de vos besoins et zones d'emplois.

LES BILANS

◆ BILAN COMITE NATIONAL GROUPE 2018

◆ BILAN HYPERSMARCHES DU 1 JANVIER
2019 AU 19 JUIN 2019

ACTION LOGEMENT **AUPRÈS DES SALARIÉS...**



LOUER





LA GARANTIE LOCAPASS

- ◆ La GARANTIE LOCA-PASS® n'est plus proposée dans l'offre Action Logement pour les baux signés après la date du 10/05/2019. Tous baux signés après cette date ne seront pas éligibles à la garantie. Si un client (bailleur ou grand public) nous soumet une demande avec une date supérieure au 10/05/2019, il obtiendra un refus de la part d'Action Logement Services). Toutefois, le locataire sous réserve de son éligibilité pourra bénéficier de la garantie Visale et / ou de l'AVANCE LOCA-PASS®.

VISALE UNE OFFRE COMPLÈTE



VISALE C'EST QUOI ?

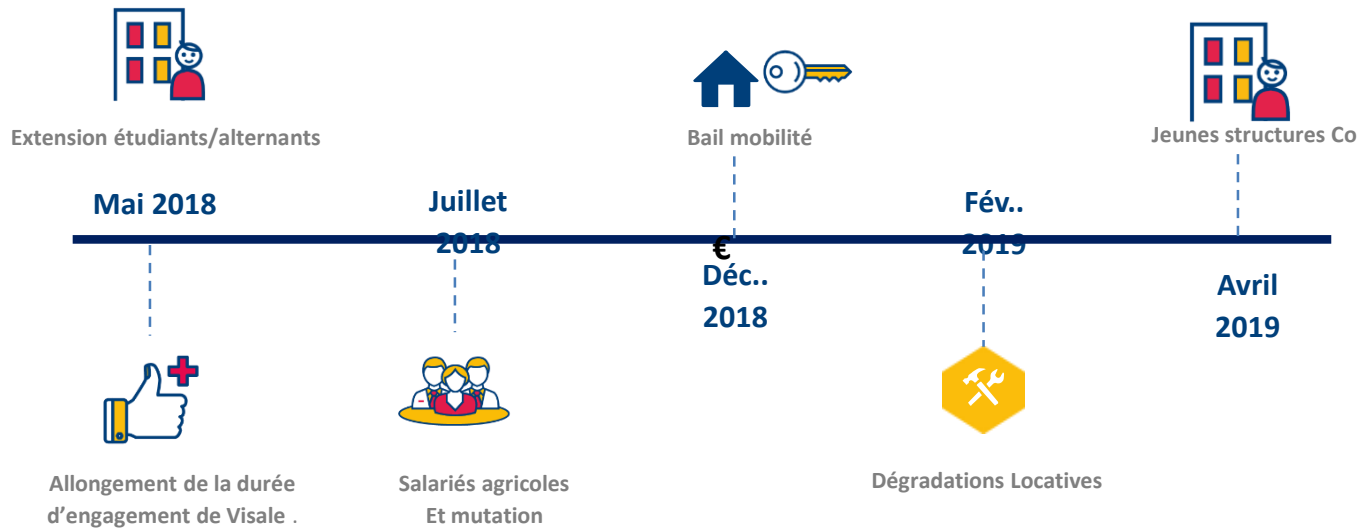
- Une **caution gratuite** accessible en ligne simple, rapide et sécurisé www.visale.fr.
- Une caution offrant une sécurité pérenne, **plus simple qu'une caution personne physique**.
- Une garantie **de loyer et charges impayés** couvrant toute la durée d'occupation jusqu'à 36 mensualités (9 pour les résidences collectives, étudiantes et parc social).
- Une garantie couvrant **les Dégradations Locatives** uniquement **dans le Parc Privé** à concurrence d'un montant maximum de pouvant dépasser **deux mois et de charges quittancés**, en complément du dépôt de garantie (sauf dans le bail mobilité)
- Un **produit de droit** permettant de renforcer le lien entre la sécurisation de l'accès au logement et l'entreprise.
- Un produit innovant entièrement dématérialisé avec un site dédié **visale.fr**.
- Une prise en charge des démarches de recouvrement par un réseau de professionnels.
- Un dispositif géré et financé intégralement par **Action Logement**.
- Une caution exclusive de tout autre garantie ou cautionnement.





VISALE, UN SERVICE UTILE ET AU RENDEZ VOUS

UNE EVOLUTION CONTINUE DU SERVICE POUR REpondre MIEUX AUX BESOINS



75% entrées parc privé, 100% résidences étudiantes, 50% structures collectives
Une couverture très attractive sur le marché

ACHETER





ACHAT DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Prêt accession : acquisition ou construction dans le neuf et acquisition dans l'ancien sans travaux

- ◆ Prêt de **10 000 à 25 000 €** à **1 %*** sur 20 ans maximum
- ◆ Prêt réservé aux :
- ◆ Plus de notions de ressources
- ◆ Plus de notion de primo accédant
- ◆ Conditions de **performance énergétique** à respecter

Prêt soumis à conditions (notamment de ressources) et octroyé dans la limite des fonds disponibles après accord du prêteur Action Logement Services.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

FAIRE DES TRAVAUX





TRAVAUX DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Prêt travaux

◆ Ce prêt finance :

- l'amélioration de la performance énergétique
- l'amélioration et l'embellissement
- l'adaptation du logement des personnes handicapées
- Les travaux ouvrant droit à une subvention de l'ANAH
- les travaux dans les copropriétés dégradées

◆ Être **propriétaire-occupant** du logement (ou propriétaire-bailleur en cas de travaux d'amélioration de la performance énergétique ou de travaux en copropriété dégradée)

◆ **Travaux à faire réaliser par une entreprise.**

Prêt soumis à conditions (notamment de ressources) et octroyé dans la limite des fonds disponibles après accord du prêteur Action Logement Services.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



TRAVAUX DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Prêt travaux (suite)

- ◆ **100 % des travaux** dans la limite de **10 000**
- ◆ Taux d'intérêt nominal annuel, hors assurance facultative : **1 %***
- ◆ Durée maximale de remboursement : **10 ans**
- ◆ **Plus de plafonds de ressources à respecter**

** Exemple de remboursement hors assurance : pour un montant de 5 000 € sur 10 ans au taux débiteur fixe de 1 %, soit un TAEG de 1 %, remboursement de 120 mensualités de 43,80 € soit un montant total dû de 5 256€.*

Prêt soumis à conditions (notamment de ressources) et octroyé dans la limite des fonds disponibles après accord du prêteur Action Logement Services.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

BOUGER





UNE AIDE SPÉCIFIQUE JEUNES - 30 ANS

AIDE MOBILI-JEUNE® : allègement du loyer pour les jeunes de moins de 30 ans

- ◆ Jeune de moins de 30 ans* **en formation professionnelle, en alternance** (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), percevant au plus **100 % du SMIC**
- ◆ **Subvention jusqu'à 100 €** par mois sur le loyer ou la redevance (déduction faite de l'aide au logement)
- ◆ À présenter dans **un délai de 6 mois** à compter de la date de démarrage du cycle de formation
- ◆ Durée : 12 mois (renouvellement possible si le demandeur est toujours éligible).

* Jusqu'au 30ème anniversaire

Aide soumise à conditions et octroyée dans la limite des fonds disponibles après accord d'Action Logement Services.

SURMONTER DES DIFFICULTÉS





L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS EN DIFFICULTÉ

CIL-PASS ASSISTANCE®

- ◆ Accompagnement **gratuit et confidentiel**
- ◆ Salariés en difficulté dans leur parcours résidentiel : suite à un évènement imprévisible, aide nécessaire pour le **maintien dans leur logement ou pour l'accès au logement**
- ◆ Recherche de **solutions adaptées à la situation** :
 - conseil et aide à la réalisation des démarches
 - orientation vers les services adaptés à la situation (organismes sociaux...)
 - médiation avec les bailleurs, créanciers, huissiers
- ◆ Des **aides financières** peuvent être mises en place pour les locataires et les propriétaires en difficulté.

***À noter** : service également ouvert aux demandeurs d'emploi de moins de 12 mois et dont le dernier employeur était une entreprise assujettie à la PEEC*

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SALARIÉS EN DIFFICULTÉ

CIL-PASS ASSISTANCE®



- **Salariés ou demandeurs d'emploi (- 12 mois)**
 - des entreprises du secteur privé de + de 10 salariés
 - des entreprises du secteur agricole de + de 50 salariés
- **Hébergé / Sans domicile / Locataire**
Accédant à la propriété / Propriétaire

- **Être en difficulté dans son parcours résidentiel :**
 - Difficultés à payer ses loyers ou mensualités de prêts immobiliers
 - Prévention des expulsions ou de saisies immobilières
 - Difficultés à accéder à un logement (faibles ressources, précarité)
 - Difficultés financières, Situations de Surendettement
 - Situations d'urgence (sinistre, maladie, décès)
 - Hébergement précaire
 - Logement inadapté

CONDITIONS



Un accompagnement sur-mesure, gratuit et confidentiel, grâce à l'expertise de nos conseillers(ères) sociaux

Accueil > Écoute > Diagnostic > Préconisations > Engagement mutuel > Recherche et mise en œuvre de solutions

ACCOMPAGNEMENT ACTION LOGEMENT

et / ou

ORIENTATIONS VERS NOS PARTENAIRES

Accompagnement administratif et budgétaire
(ouverture des droits)

Aides financières sous forme de subventions, d'avances ou de prêts

Recherche de logement (temporaire et / ou durable)

Conseil en financement*

Accompagnement social lié au logement

Structures spécialisées

ADIL

Partenaires bailleurs

...

SOLUTIONS ACTION LOGEMENT

*Les services complémentaires de conseil et intermédiation en financement immobilier sont proposés par les sociétés membres d'Action Logement ou leurs partenaires enregistrés à l'ORIAS (www.orias.fr).





LES AIDES FINANCIÈRES

Conditions communes aux aides financières

- ◆ Le bénéficiaire doit être en **situation de déséquilibre financier** :
 - diminution des revenus d'au moins 25%
 - augmentation des charges (plus de 35% des revenus) : loyer, charges locatives ou mensualités d'emprunts immobiliers, chauffage, eau, gaz, électricité, taxe d'habitation ou taxe foncière, assurances...
 - saisie de la commission de surendettement.

À noter : aides ouvertes également aux demandeurs d'emploi de moins de 12 mois et dont le dernier employeur était une entreprise assujettie à la PEEC

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

FORMATIONS AUX ELUS 2019

Région Paca le 30 avril 2019 à Toulon la garde

21 participants

Région Aura le 15 Mai et le 20 Mai 2019 à Lyon

23 participants

7 participants

Région IDF le 11 Juin et 18 Juin 2019 à Paris

20 participants

14 participants

ACTION LOGEMENT **PARLEZ-EN AVEC NOUS !**



De nombreux outils et supports pour informer vos salariés...

Rendez-vous personnalisés | Forums | Permanences en entreprise | Petits-déjeuners d'information | Agences de proximité | E-mailings | Articles intranet | Extranets entreprises et salariés | Sites web | Dépliants | Affiches | Informations jointes aux bulletins de salaires ...



www.actionlogement.fr  @Services_AL

AIDE MOBILI-JEUNE®, AIDE MOBILI-PASS®, AVANCE LOCA-PASS®, CIL-PASS ASSISTANCE®,
GARANTIE LOCA-PASS®, Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

ActionLogement 